

Déclaration de la CGT Finances Publiques du Cher **lors de la venue du directeur adjoint de la DGFîP**

Depuis 2010, le gel du point d'indice a entraîné un décrochage de 23 points par rapport à l'inflation, soit une perte de pouvoir d'achat de plus de 18 %, et pour rattraper la valeur du point d'indice depuis la désindexation de 1983 il faudrait l'augmenter de plus de 30 %.

Depuis la création de la DGFîP, nous avons subi une hécatombe : – 34 000 personnes, et le manque de personnel se fait cruellement ressentir dans bon nombre de nos services, et les perspectives pour 2027 ne semblent pas plus encourageantes.

Les effectifs ont fondu, et aujourd'hui nous allons encore voir des services disparaître avec le nouveau « NRP » à venir, nous éloignant toujours plus du public, privant toujours plus de communes d'emplois sur place.

À ce jour nous n'avons toujours pas de médecin de prévention dans un département fortement touché par la désertification médicale, le suivi est assuré par un médecin basé à Nantes. Nous avons à subir des restrictions sur les frais de déplacement et d'hébergement malgré une explosion des prix des carburants.

Malgré la circulaire interministérielle du 05/05/2026 (dite circulaire Amiel), nous ressentons toujours une certaine rigidité sur les autorisations de télétravail. Depuis la sortie de cette circulaire, le prix des carburants a encore augmenté d'environ 15 %.

Cet été dans le Cher, comme partout en France il a fait chaud, très chaud et comme partout les agents ont accusé le coup, car certains de nos bâtiments ne sont pas du tout adaptés à ces températures et le thermomètre dépasse souvent les 30°, voire les 35° dans les bureaux en période de canicule.

Et même quand les bâtiments sont plus récents nous sommes confrontés à des conditions de travail délétères, comme c'est le cas avec le B9 à Vierzon qui ne respecte pas le Code du travail en ce qui concerne la luminosité, a des problèmes d'acoustique avec des bureaux qui résonnent et des taux de CO2 trop élevés dus à un système de renouvellement d'air sous dimensionné.

Dans le Cher, l'an dernier, l'un de nos collègues mettait fin à ses jours. Benoît Lambert fait partie des 19 agents de la DGFîP qui se sont suicidés en 2025.

Mme Verdier a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de s'attaquer sérieusement à la question du risque suicidaire à la DGFîP.

Pourtant, dans le Cher, après ce drame, lorsqu'une délégation d'enquête a été constituée afin d'analyser les conditions de travail dans les services dans lesquels il a exercé, ce qui a le plus retardé cette délégation, c'est la question du financement d'un cabinet extérieur chargé de mener des entretiens auprès des collègues.

Quand on affirme que la prévention du risque suicidaire est une priorité, il nous paraît difficilement compréhensible que des considérations budgétaires puissent retarder une enquête menée après le suicide d'un agent.